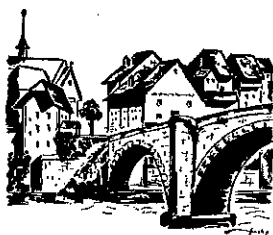


Intérêts du quartier
de la Neuveville



Case postale 20
1704 Fribourg

Procès-verbal
Assemblée générale ordinaire

Jeudi 23 février 2006, salle paroissiale du Café de l'Epée

Président : Monsieur Roland Julmy
Présents : 75 personnes, selon les listes de présences
Excusés : Madame Florence Cauhépé du Réseau économique de la Ville de Fribourg et des environs
Monsieur Raphaël Riedo
Monsieur Roger Riedo
Monsieur et Madame Jacques et Jacqueline Stritt
Madame Stéphanie Buchs du journal la Liberté
Monsieur Bernard Bapst
Monsieur et Madame Joël et Cécile Daguet
Secrétaire : Madame Corinne Flury, assistée de Mme Valérie Michel

1. Bienvenue

Le président ouvre l'assemblée à 20h05. Il salue tous les membres de l'association et les invités, tout particulièrement :

- Madame la Conseillère communal Marie-Thérèse Maradan-Lederberger
- Monsieur le Conseiller communal Charles de Reyff
- Messieurs Claude Bapst, Paul Mauron, Jean-Noël Gex et Philippe Schorderet, anciens présidents
- Monsieur Arnold Stritt, membre d'honneur
- Monsieur Christian Morard, délégué des TPF
- Mesdames Patricia Barilli-Rotzetter présidente les intérêts du quartier de l'Auge et les membres du comité qui l'accompagne
- Monsieur Nicolas Zapf, directeur de l'Office du tourisme
- Monsieur Dominique Curcio, président de l'Association des commerçants de la Rue de Lausanne
- Monsieur Dubey, avocat de l'association pour le dossier du sens unique à l'Av. de la Gare
- Les représentants de la presse

Conformément aux statuts, l'assemblée a été convoquée par le bulletin d'information du quartier de janvier 2006. L'ordre du jour est le suivant :

1. Bienvenue
2. Approbation du PV 2005
3. Rapport du Président
4. Rapport du Caissier
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Election des vérificateurs des comptes
7. Programme des activités 2006
8. Dossier circulation
9. Budget et cotisations
10. Message du Conseil Communal et des invités
11. Divers

Le président demande s'il y a des remarques à l'ordre du jour. Personne dans l'assemblée ne se manifeste, il informe alors avoir eu une demande pour l'ajout d'un point, en l'occurrence « Les berges de la Sarine et ses toilettes publiques ». Il propose de rajouter ce point sous le n° 8b. L'assemblée est invitée à voter cette modification. Ce rajout est accepté à l'unanimité.

Le président rappelle que le verre de l'amitié est à partager à la fin de la soirée. Il prie les membres d'inscrire leur nom sur la liste des présences. Quatre scrutateurs sont désignés, Mme Kurzo, Mme Fellay, Monsieur Gex et Monsieur Kaeser.

Les formalités d'entrée en matière étant terminées, l'assemblée générale ordinaire de ce jeudi 23 février 2006 peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal 2005

Le procès-verbal de l'assemblée 2005 a été mis à disposition entre 19h30 et 20h00 pour consultation.

Aucune remarque n'est émise.

Le procès-verbal de l'A.G. 2005 est approuvé à l'unanimité par de l'assemblée.

Le président remercie Madame Corinne Flury pour sa rédaction.

3. Rapport annuel du Président

Tout d'abord, je tiens à adresser mes remerciements à toutes les personnes qui nous aident au cours de l'année, que ce soit lors des manifestations ou à d'autres occasions. Je ne vais pas toutes les citer ici, la liste serait trop longue et j'aurais trop peur d'oublier quelqu'un.

Toutefois, j'aimerais remercier en particulier les membres de la commission de circulation, pour leur engagement et le gros travail réalisé. Merci également à Tristan Bossy, notre porteur de Babillard et à Jean-Noël Gex pour les magnifiques affiches qu'il nous prépare tout au long de l'année ainsi qu'Arnold Stritt qui nous met sa sono à disposition notamment pour nos lotos.

Contrairement aux autres années, je ne vais pas revenir sur les différentes manifestations de l'année écoulée. Vous avez eu l'occasion d'en lire les comptes-rendus dans le Babillard. Au sujet de ce dernier, je rappelle que j'accepte volontiers pour leur publication des photos ou des textes intéressant le quartier. Et j'adresse mes remerciements aux annonceurs qui, par leur contribution, nous permettent de le financer.

En comparaison avec d'autres quartiers de la ville, le calendrier de l'association de quartier est bien fourni. Toutes les manifestations que nous organisons n'ont qu'un seul but : rendre agréable la vie dans le quartier. Les jeunes ont leur sortie et la Saint-Nicolas, les aînés leur sortie également. Et il y a aussi le 1^{er} août et la fête de quartier ainsi que les lotos. Bien sûr le comité ne s'occupe pas que de fêtes ou de sorties : il y a aussi d'autres manifestations comme le nettoyage des berges de la Sarine ou la vente des fleurs et les dossiers plus administratifs qui font que dans certains cas nous collaborons avec la commune – Werkhof par exemple – alors que dans d'autres nous luttons contre celle-ci –sens unique à l'Avenue de la Gare par exemple.

Toutes ces manifestations, tous ces dossiers demandent beaucoup d'engagement de la part du comité de l'association. Un comité dont je rappellerai que son mandat se termine dans une année. Il est indispensable que nous trouvions de nouveaux membres d'un côté pour remplacer de probables ou possibles départs dans une année et de l'autre pour compléter un effectif incomplet. Actuellement, nous avons 3 places de libre au sein du comité. Régulièrement, nous avons lancé un appel dans le Babillard, dans l'espoir de recruter de nouveaux membres pour le comité. Ces appels restent pratiquement toujours sans réponse. N'y a-t-il donc plus personne qui veuille s'investir pour ce quartier autrement que ponctuellement lors des diverses manifestations ?

Au début de mon rapport, j'ai remercié les personnes qui nous aident tout au long de l'année. Bien sûr, j'adresse également mes remerciements aux membres du comité pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année.

Il a un thème que nous aborderons dans les divers, il s'agit du projet de réaffectation du Werkhof. A ce sujet, je donnerai la parole à M. Maurice Egger lors des divers.

Pour terminer ce rapport j'aimerais que l'assemblée se lève en signe de respect pour ceux et celles qui nous ont quittés durant l'année écoulée. Merci.

Je vous remercie pour votre attention.

4. Rapport du Caissier

Le président passe la parole à Monsieur Jean-Michel Jonin pour la présentation des comptes.

Monsieur Jonin présente l'exercice 2005 et révèle un bénéfice de Fr. 677,00.

Quelques détails : La Fête nationale a alimenté la caisse pour Fr. 1'744,55 et l'apport des cotisations annuelles se chiffre à Fr. 5'245,00. Du côté des dépenses, la sorties des aînés a couté Fr. 3'758,00.

Aucune remarque concernant les comptes n'est émise par l'assemblée.

5. Rapport des vérificatrices des comptes

Monsieur Jaunin donne la parole aux vérificatrices des comptes, en particulier à Madame Chantal Egger.

Elles ont procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2005. Elles en ont constaté que la tenue et certifient que l'état des comptes correspond avec exactitude à ce qui est indiqué.

Elles en demandent l'approbation et remercient Monsieur Jean-Michel Jonin.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Décharge en est donnée au caissier et au comité. Le président joint ses remerciements à ceux des vérificatrices.

6. Election des vérificateurs

Madame Chantal Egger, première vérificatrice, termine son mandat. Le président la remercie pour son travail. Madame Michèle Mettraux passe 1^{ère} vérificatrice, Monsieur Arnold Stritt devient 2^{ème} vérificateur. Le président demande l'élection d'un vérificateur suppléant. Monsieur André Gottrau est proposé.

L'assemblée passe au vote, ces trois personnes sont acceptées à l'unanimité. Le président les remercie d'avoir accepté ce mandat.

7. Programme 2006

Plusieurs manifestations sont prévues cette année :

les traditionnels lotos du printemps et de l'automne, le nettoyage des berges de la Sarine, la vente des fleurs, le 1^{er} août ainsi que la fête de quartier, la sortie des jeunes et pour terminer l'année la St-Nicolas.

Le président donne les dates des principales de ces manifestations.

8. Dossier circulation

Le président donne la parole à Madame Valérie Michel, vice-présidente, pour ce dossier.

Présentation de la Commission de la circulation

Depuis notre dernière assemblée générale, notre Commission de la circulation de la Neuveville a été reformée. Permettez-moi, ce soir, de vous les présenter et pour ceux d'entre eux qui sont dans la salle, je leur demanderais de se lever à l'annonce de leur prénom. Il s'agit de Madame Maria Teresa Mettraux-Escolar, habitante de la Planche-Supérieure, Messieurs Pascal Aebischer, déjà membre de l'ancienne commission de la circulation et habitant de la Rue de la Sarine, Jacques Mader, habitant de la Grand-Fontaine, Bruno Vonlanthen, habitant de la Planche-Supérieure et moi-même qui préside cette commission, habitante de la Planche-Supérieure ; commission qui, je le rappelle, fait partie intégrante de notre association de quartier et est nommé par notre comité. Je tiens encore à vous présenter Monsieur Philippe Schorderet, qui d'ailleurs a présidé notre comité de 1975 à 1985, habitant de la Planche-Inférieure, qui n'est pas membre de notre commission mais qui a bien voulu accepter d'être notre urbaniste et ce, à titre gracieux. Merci Philippe. L'opportunité m'est ainsi donnée, au nom du comité des IQN et des membres de notre association, de remercier chaleureusement les membres de la commission de la circulation pour l'excellent travail que nous avons pu déjà accomplir en l'espace de moins d'un an, pour leur enthousiasme, leur motivation et leur persévérance dans la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés. Je tiens encore à relever la bonne entente qui lie les différents membres de cette commission car elle est certes composée de plusieurs habitants de la Planche, et vous pourriez me l'opposer, mais ce qui est essentiel, c'est que toutes les tendances (les pros voitures, les sans voitures, les modérés) sont représentées au sein de notre commission et que le dialogue est de mise, ce qui nous permet une vision globale et non sectaire en fonction de notre quartier de résidence.

Bref rappel

Lors de la dernière AG en février de l'année passée, nous vous avons demandé de vous prononcer par rapport au 30 km/h et par rapport aux mesures de modération de trafic qui doivent l'accompagner et permettre ainsi de respecter cette limitation de vitesse. Vous avez répondu franchement oui aux deux objets. Nous vous avons dit que nous aborderions le Conseil communal afin de leur présenter une série de mesures élaborées par notre comité, la commission de la circulation n'étant pas encore formée, afin que le Conseil communal comprenne que, bien qu'il s'agisse de mesures très semblables à celles mise à l'enquête dans le cadre de la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare, notre démarche signifiait, pour nous, que ces mesures étaient uniquement les mesures à prendre pour concrétiser la zone 30 km/h, la zone 40km/h qui prévaut encore dans notre quartier étant je le rappelle illégale. Nous vous avons ensuite dit qu'une AG extraordinaire serait agendée très rapidement. Il est vrai, je le reconnais, nos délais étaient quelque peu illusoire mais cela démontrait une véritable volonté d'avancer et de mettre sur pied concrètement cette zone 30km/h et ses mesures de modération de trafic. Paradoxalement, les mesures auraient pu être réalisées relativement rapidement car quelques séances entre notre commission, l'édilité et la police locale ont suffi pour s'entendre sur les mesures à mettre en place. La pierre d'achoppement n'est pas là.

Situation actuelle

Si aujourd'hui, face à vous, je suis dans l'obligation de vous dire que nous sommes face à statu quo, momentanément toutefois nous l'espérons, c'est parce que la Commune a volontairement tout mélangé et a ainsi lié l'ensemble des mises à l'enquête dans un rapport unique où il y avait certainement de très bonnes choses mais aussi des choses où les arguments développés étaient peu concluants et sans justificatifs suffisants, ce qui fait qu'on a dû s'y opposer. Ainsi, aujourd'hui, tout est bloqué jusqu'à ce que le préfet décide enfin de prendre une décision par rapport à l'ensemble de ce qui a été mis à l'enquête publique. Tout cela a bien évidemment fait l'objet de nombreuses discussions entre notre commission et la Commune. C'est pourquoi, nous avons décidé lors de l'une de nos dernières séances de retirer notre opposition relative aux mesures d'accompagnement de l'Avenue de la Gare et seulement cette opposition-là, pour autant, et j'insiste, que la Commune s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que nous puissions enfin réaliser ces mesures et légaliser la situation par une zone 30 km/h. Aujourd'hui, et Monsieur de Reyff le confirmera, nous avons des garanties morales de la part du Conseil communal quant à son engagement par rapport à notre zone 30 km/h. D'ailleurs, Monsieur Masset, lors de notre dernière séance qui a eu lieu en janvier dernier, a déjà concrétisé en quelque sorte cet engagement moral en nous indiquant qu'il allait vraiment chercher les bons moyens légaux pour essayer de sortir de l'impasse et nous l'en remercions. Mais je dois le dire haut et fort, nous sommes mécontents car presque tous les quartiers résidentiels et sensibles de la Ville (les quartiers de Gambach, Pérolles, Alt, pour ne citer qu'eux) ont déjà leur zone 30 km/h ; même des endroits presque dépourvus d'habitations tel que la rue des Pilettes en ont une ! Il existe un principe juridique qui dit que dans une situation semblable l'on applique un traitement semblable, alors pourquoi devons-nous rester dans l'illégalité alors que les autres quartiers sont légaux. Nous vivons une inégalité de traitement et pourtant nous ne sommes pas en mesure de faire quoi que ce soit !

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous attendons d'une part, sur une intervention de l'Office fédéral de l'environnement à Berne que j'ai interpellé afin qu'il puisse faire pression sur la décision préfectorale et d'autre part, sur une réponse de Monsieur Masset quant à ce moyen juridique qui pourrait être dégagé et nous permettre de réaliser ces mesures indépendamment de l'évolution du dossier de la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare qui peut encore prendre des années avant qu'une décision finale ne s'en dégage.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour toutes questions utiles.

Madame Valérie Michel présente à l'assemblée Monsieur Philippe Schorderet, urbaniste. Monsieur Schorderet met ses services à disposition de la commission de circulation en cas de besoin. La vice-présidente informe l'assemblée qu'elle-même, Monsieur Charles de Reyff et Monsieur Schorderet sont à disposition pour d'éventuelles questions.

Mme Buchi demande quels sont les travaux à effectuer pour la mise en place du 30km/h.

Mme Michel lui répond que les mesures présentées, resserrement de la chaussée, chicane, ne posent pas vraiment de problème à la réalisation et devront respecter le budget accordé. Il s'agit de problèmes juridiques qui empêchent l'avancement du dossier.

Mme Maillard de la Morandais demande quels sont ces problèmes juridiques.

La Ville de Fribourg et les Intérêts du quartier n'ont pas tout à fait la même vision des choses. La ville ayant liés la majorité des mesures de modération de trafics au Sens unique de la Gare.

Monsieur Gex rappelle que les mesures provisoires prises pour la Grand-Fontaine durent depuis un moment et s'inquiète de l'état du dossier.

La vice-présidente l'informe que rien n'a été déterminé. La ville doit soumettre diverses propositions à sa commission technique.

Monsieur Pilloud s'inquiète pour la circulation des piétons à la Route-Neuve.

Madame Michel lui dit que la Route-Neuve fait parti du quartier de la Neuveville, un espace piéton est prévu depuis le NH Hôtel jusqu'en bas.

Mme Maillard de la Morandais s'inquiète des trottoirs à la Grand-Fontaine.

Monsieur de Reyff reviendra plus tard sur la Zone 30km/h, la ville étant en discussion avec la commission de la circulation ou ils essayent de trouver la meilleure solution.

Concernant la Grand-Fontaine, chacun doit être prudent : piétons, automobilistes, vélos. Le 100 % sécurité n'existant nulle part.

8b. Les berges de la Sarine et ses toilettes publiques

Le président passe la parole à Monsieur Marc Zamparo afin qu'il explique sa demande.

Monsieur Zamparo aimerait savoir pourquoi la Ville a choisi de refaire les toilettes sans qu'il n'y ait de réflexion sur un éventuel autre emplacement.

Le président l'informe que l'association n'a pas été contactée à ce sujet et mise devant le fait accompli. Il passe la parole à Monsieur Charles de Reyff qui la transmet à Monsieur Maurice Egger, architecte à la Ville de Fribourg.

Monsieur Egger dit que la ville n'avait pas la volonté de détruire ce bâtiment. Construit sur un remblai renforcé, un risque d'affaissement du terrain n'était pas à exclure. De plus elle en n'est propriétaire que pour 1/2. Monsieur Egger est conscient de la longueur des travaux, mais rappelle qu'ils sont entièrement réalisés par les employés communaux.

Monsieur Egger pense que l'endroit de ces toilettes est juste puisque qu'il longe les berges de la Sarine et est situé entre 2 places de jeux.

Monsieur Zamparo dit que les berges font parti d'un plan directeur cantonal, de ce fait leur fréquentation va augmenter. Monsieur Zamparo pense que la question se posera à nouveau.

Le président reprend la parole. La crue qui a eu lieu à la fin de l'été dernier a fait beaucoup de dégâts aux berges de la Sarine. La Ville de Fribourg, le Canton et le groupe E étudient un dossier qui concerne le réaménagement du lit de la Sarine, la route et la promenade. Les travaux devraient débiter d'ici la fin de l'année 2006 ou début 2007. La passerelle appartient au groupe E, elle sera reconstruite au même endroit en même temps que se fera le reste des travaux. En attendant le groupe E pense à ouvrir la route qui se situe sur le barrage afin que les promeneurs puissent traverser.

Monsieur Claude Bapst remarque que suite aux destructions de Lothar, il y a 5 ou 6 ans, le chaos a été réparé en moins de six mois. Il trouve qu'en cas d'incidents de cette ampleur les interventions devraient être plus rapides. Il trouve que la crue n'a pas été si exceptionnelle et la manière dont elle a été gérée prête à discussion. Il pense que les opérations menées dans le reste du pays étaient meilleures.

Il déplore également le manque d'informations concernant la fermeture de la promenade de la Maigrange.

Monsieur de Reyff répond qu'il veillera à l'amélioration de la signalisation. Il ne veut pas prendre la défense du Groupe E mais pense que la gestion de la crise a été très bonne. Il blâme les personnes qui ont pris des risques, il rappelle à chacun sa responsabilité individuelle. Il remercie les pompiers pour leurs promptes interventions. Il rappelle à Monsieur Bapst que d'autres zones ne sont pas encore remises en état. L'armée et la protection civile ont beaucoup de travail. Il pense que le Groupe E a des soucis concernant l'ouverture des vannes et leurs axes, il attend la fin de leur étude pour que les mesures mise en place en cas de crise soient des plus optimales. Il demande de la patience à l'assemblée. Il nous assure que le Conseil communal suit ce dossier de près.

Monsieur Benoît Magnin plaide également pour la patience. L'étude de l'amélioration du lit de la Sarine ne peut qu'être favorable aux promeneurs. L'état actuel des berges étant par endroit un peu dangereux.

Madame Maradan rappelle à chacun qu'il faut être prudent lorsqu'une rivière est située à proximité. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de zone inondable.

9. Cotisations et budget

Au nom du comité, le caissier propose de maintenir les cotisations en l'état, à savoir :

Fr.	20,00	Cotisation de membre
Fr.	30,00	Cotisation de soutien

Pour l'exercice 2006, le budget affiche une perte de Fr. 1'000,00.

Monsieur Jaunin présente le budget à l'assemblée. Les recettes indiquées sont calculées à la baisse, principalement le loto, le caissier préférant être pessimiste.

Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

10. Message du conseil communal

Le président passe la parole à Madame Marie-Thérèse Maradan-Lederberger, conseillère communale.

Madame Maradan salue l'assemblée au nom du Conseil Communal et en son nom. C'est toujours un grand plaisir pour le Conseil communal d'être invité aux assemblées de quartier. La vieille ville est un village dans la ville et elle est consciente de préoccupations des habitants. Elle rappelle que tout n'est pas simple et que le conseil doit être attentif dans tous les quartiers de la Ville. Elle comprend tous les problèmes liés à la circulation et ne comprend pas que l'on puisse rouler à plus de 30km/h, elle s'inquiète pour le trajet des écoliers sur la liaison Auge-Neuveville. Elle rappelle aux habitants qu'ils ont de la chance de vivre dans un des plus beaux quartiers de la ville, très riche en activités et en associations. Elle aimerait que tous les quartiers soient comme ça.

La parole passe à Monsieur Charles de Reyff, conseiller communal.

Monsieur de Reyff salue l'assemblée à son tour. Il reconnaît que le Conseil communal apprécie d'être invité aux assemblées générales de quartier et qu'il n'est malheureusement pas invité partout. Il revient sur les problèmes de circulation et confirme les informations données par Mme Michel à 99 %, il met une objection sur le mélange des dossiers de modération de trafics et de la Grand-Fontaine.

Il nous informe que le projet de la Gd-Fontaine est ralenti par des études sur les pavés. Du concret devrait arriver d'ici aux printemps prochains pour autant que le budget de la ville le permette. Concernant les modérations de trafics à la Neuveville, de nombreuses séances ont déjà eu lieu. Il remercie les quartiers de l'Auge et de la Neuveville de s'être réunis pour la gestion de ce dossier. Les problèmes sont en effet de natures juridiques. Concrètement, la route de la Neuveville nous pose un problème, car le 40km/h n'est plus légal. A l'époque la zone 40 a été imposée par le canton. La ville n'a pas la compétence concernant les limitations de vitesse. Le projet de zone 30km/h a été publié et n'a pas fait l'objet d'opposition. La situation est paradoxale car nous n'avons pas le droit de mettre les panneaux. Nous prendrons le risque de nous faire taper sur les doigts par le canton, mais nous vous offrons le panneau 30km/h en attendant les mesures d'accompagnement, il sera installé aux entrées du quartier dès lundi. Le conseiller montre à l'assemblée le panneau en question.

Mme Michel remercie Monsieur de Reyff, ainsi que la Ville de Fribourg pour son geste.

Monsieur Mader offre une photo des portes de l'accueil extra scolaire à Mme Maradan, parking sauvage, afin de la motiver pour l'avancement de ce dossier.

Monsieur Nobs propose l'installation en parallèle d'un mini-speed, afin que les automobilistes soient conscients de la vitesse à laquelle ils roulent.

Monsieur Gex pense qu'il serait bien de rappeler le montant des amendes en cas de non-respect dans le 1700 et dans le Babillard.

Roland l'informe qu'on le mettra dans le Babillard.

Mme Soldati demande pourquoi il n'y a eu aucun soutien à la pétition envoyée en automne 2003 concernant la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Y aura-t-il des patrouilleurs scolaires ? Allez-vous réaliser quelque chose ?

Mme Maradan ne peut laisser dire ça. Elle n'est absolument pas contre la zone 30km/h. Le marquage est un problème juridique. Il faut rappeler que les parents peuvent être de véritables dangers quand ils vont chercher leur enfant aux abords de l'école. C'est aux automobilistes à être attentifs. Elle a obtenu que le transfert des écoliers qui doivent se rendre à l'école de l'Auge soit entièrement pris en charge par la ville,

c'est le cas uniquement pour ce quartier. De plus une étude est en cours pour la réalisation d'un chemin sur les bords de la Sarine. On ne peut pas dire que l'on ne fait rien pour la sécurité des piétons.

Monsieur de Reyff rejoint Madame Maradan. Les polices locales et cantonales sont présentes aux abords des écoles, des panneaux sont installés lors des rentrées. Selon les statistiques, beaucoup d'amendes sont mises à des parents lors de la sortie des classes.

Madame Soldati revient sur la proposition de fermeture du chemin de Lorette, principalement en hiver.

Monsieur de Reyff lui répond que comme pour la Neuveville, le dossier est bloqué au niveau juridique. Une borne rétractable est prévue. Lorette n'est pas une des entrées principales de Fribourg mais doit rester à disposition des habitants de Bourguillon et de la Basse-Ville. Nous sommes également tributaires de la configuration du site.

Monsieur Tresch : nous sommes les habitants du lieu et nous subissons des inconvénients qui viennent d'ailleurs.

Madame Maradan lui rappelle que la Neuveville est un endroit privilégié et protégé. Le quartier de Beauregard n'est pas aussi bien protégé et possède une population bien plus dense. Le Conseil communal est conscient de tous ces problèmes et cherche à trouver une solution optimale pour le bien de tous.

Monsieur Aebischer est pro véhicules. Il aimerait que les petites sociétés puissent continuer à travailler.

Madame Buchi se dit ravie de rencontrer Madame Soldati. Pour son travail elle vient 4 à 6 fois par jour à Fribourg et ne peut se permettre de faire le tour de la ville à chaque fois.

Le président aimerait clore le chapitre de la circulation.

Madame Maillard de la Morandais trouve que les arrêts de bus sont dangereux à cause des véhicules qui dépassent.

Madame Michel lui répond que le problème a été pris en compte par la commission de circulation, notamment dans le cadre des modérations de trafics pour la zone 30km/h.

11. Divers

Le président donne la parole à Monsieur Blaise Curtenaz, nouveau responsable du centre de loisirs de la Vannerie.

Monsieur Curtenaz informe l'assemblée qu'il a repris le poste d'Hubert Audriaz. Son objectif est de rencontrer les gens qui oeuvrent dans le quartier afin de pouvoir organiser son programme d'animation au mieux. La Maison de quartier sera ouverte aux jeunes mais également aux adultes de tous âges.

Le président rappelle à l'assemblée d'éviter les questions de circulation, sujet qui a déjà été abondamment traité.

Monsieur Tresch s'inquiète de la réouverture prochaine du Lion d'Or et des travaux qui s'y déroulent.

Monsieur de Reyff lui répond qu'à sa connaissance aucun permis de construire n'a été délivré. Les travaux effectués ont eu lieu à l'intérieur et ne demandent pas d'autorisation. Aucune demande de patente n'a été faite. Monsieur Dekumbis ne peut se donner d'autorisation à lui-même.

Pour terminer, la parole est donnée à Monsieur Egger, architecte-adjoint de la Ville, pour la présentation du projet du Werkhof.

Monsieur Egger présente le projet, des illustrations sont montrées. Des salles seront mises à disposition du public et des associations. Il devrait y avoir également des salles d'exposition et le projet Fribourg-Martini. Le coût des travaux est estimé à Fr. 3'600'000,00 avec une participation de la Ville de Fr. 1'500'000,00.

Le président termine l'assemblée en remerciant les participants pour leur présence et informe que le verre de l'amitié qui suit est offert par l'association.

Séance levée à 22h10

Fribourg, le 20 février 2007

Corinne Flury, Secrétaire

Roland Julmy, Président